

## POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

## ON S'ABONNE A SAUMUR,

Au bureau, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, libraires.

Les Abonnements et les Annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C<sup>o</sup>, place de la Bourse, 8, et à l'Agence Centrale de Publicité des Journaux des Départements, rue du Bac, 93.

## Gare de Saumur (Service d'été, 19 mai).

## Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 10 minut. soir,	Omnibus.
4 — 35 — —	Express.
3 — 57 — —	matin, Poste.
9 — 04 — —	Omnibus.

## Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 02 minutes soir,	Omnibus.
--------------------------	----------

## Départs de Saumur pour Paris.

9 heures 50 minut. matin,	Express.
11 — 35 — —	Direct-Mixte.
5 — 11 — —	soir, Omnibus.
9 — 52 — —	Poste.

## Départs de Saumur pour Tours.

3 heures 02 minut. matin,	Omnib.-Mixte.
7 — 52 minut. matin,	Omnibus.

## PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f.	» Poste, 24 f.
Six mois, — 10 »	— 13 »
Trois mois, — 5 25	— 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

## CHRONIQUE POLITIQUE.

Voici le texte de la Note adressée par M. le général Durando, ministre des affaires étrangères, aux agents diplomatiques du royaume d'Italie à l'étranger :

Turin, le 10 septembre 1862.

» Monsieur,

» L'attitude prise par le gouvernement du roi depuis la tentative de Sarnico donnait lieu de croire que le général Garibaldi renoncerait désormais à des entreprises incompatibles avec l'ordre établi, et de nature à compromettre l'Italie dans ses rapports avec les gouvernements étrangers.

» Cette attente a été déçue. Égaré par des sentiments que le respect de la loi et une appréciation plus juste de la situation auraient dû contenir, et trop accessible aux excitations d'une secte plus connue par ses victimes que par ses succès, il ne recula pas devant la perspective d'une guerre civile, et voulut se faire l'arbitre des alliances et des destinées de l'Italie.

» A la faveur des souvenirs laissés en Sicile par les événements de 1860, il put réunir dans cette île des corps de volontaires; les populations, partagées entre la sympathie que devait éveiller en elles une revendication de Rome, et le regret de voir cette revendication prendre le caractère d'une révolte, ne le virent passer au milieu d'elles qu'avec inquiétude et tristesse. Le Parlement le désapprouvait; le roi lui-même, dont il ne cessait d'invoquer le nom, le rappelait à la soumission aux lois; tout fut inutile. Il parcourut la Sicile et entra à Catane, trouvant partout un accueil plein d'avertissements salutaires qu'il ne sut pas entendre; de Catane enfin, il passa sur le continent avec 5,000 hommes, obligeant ainsi le gouvernement du roi d'en venir à une répression immédiate et complète. C'est alors que, rejoint par un détachement de l'armée, il fut pris avec les siens.

» Les faits que je viens de vous rappeler som-

mairement, monsieur le ministre, ne laisseront d'autre trace parmi nous qu'un souvenir douloureux; l'union des esprits, fondée sur un attachement unanime à des principes supérieurs, n'en saurait être troublée. Ils ont cependant une signification que vous ferez remarquer au gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité. Ils sont d'abord un témoignage de la maturité politique de ces populations, libres d'hier seulement, du désir que l'Italie éprouve de voir ses destinées s'accomplir par des voies régulières, et des liens indissolubles qui unissent la nation à la monarchie constitutionnelle, expression suprême des volontés du pays. Ils sont encore une preuve nouvelle de la fidélité et de la discipline de l'armée; constante et sûre gardienne de l'indépendance nationale.

» Toutefois les cabinets européens ne doivent pas se méprendre sur le sens véritable des événements. La loi l'a emporté, mais le mot d'ordre des volontaires a été cette fois, il faut le reconnaître, l'expression d'un besoin plus impérieux que jamais.

» La nation tout entière réclame sa capitale; elle n'a résisté naguère à l'élan inconsidéré de Garibaldi que parce qu'elle est convaincue que le gouvernement du roi saura remplir le mandat qu'il a reçu du Parlement à l'égard de Rome. Le problème a pu changer de face, mais l'urgence d'une solution n'a fait que devenir plus pressante.

» En présence des secousses de plus en plus graves qui se renouvellent dans la Péninsule, les puissances comprendront combien est irrésistible le mouvement qui entraîne la nation entière vers Rome. Elles comprendront que l'Italie vient de faire un suprême et dernier effort en traitant en ennemi un homme qui avait cependant rendu de si éclatants services et soutenu un principe qui est dans la conscience de tous les Italiens; elles sentiront qu'en secondant sans hésitation le souverain dans la crise qu'ils viennent de traverser, les Italiens ont entendu réunir toutes leurs forces autour du représentant légitime de leurs droits,

afin que justice entière leur soit enfin rendue.

» Après cette victoire remportée en quelque sorte sur elle-même, l'Italie n'a plus besoin de prouver que sa cause est celle de l'ordre européen; elle a assez montré à quels sacrifices elle sait se résoudre pour tenir ses engagements, et l'Europe sait notamment qu'elle tiendra ceux qu'elle a pris et qu'elle est prête à prendre encore relativement à la liberté du saint-siège. Les puissances, dès lors, doivent nous aider à dissiper les préventions qui s'opposent encore à ce que l'Italie puisse trouver le repos et rassurer l'Europe.

» Les nations catholiques, la France surtout, qui a si constamment travaillé à la défense des intérêts de l'Eglise dans le monde, reconnaîtront le danger de maintenir plus longtemps entre l'Italie et la papauté un antagonisme dont la seule cause réside dans le pouvoir temporel, et de laisser l'esprit de modération et de conciliation dont les populations italiennes se sont montrées animées jusqu'ici.

» Un tel état de choses n'est plus tenable; il finirait par avoir, pour le gouvernement du roi, des conséquences extrêmes, dont la responsabilité ne saurait peser sur nous seuls, et qui compromettraient les intérêts religieux de la catholicité et la tranquillité de l'Europe.

» Je vous invite, monsieur le ministre, à donner lecture, etc.

» Signé : JACQUES DURANDO. »

Les nouvelles arrivées de New-York indiquent l'état d'inquiétude où se trouvent les Etats du Nord. On assure que le général Mac Clellan s'est mis à la tête de l'armée du nord et se prépare à attaquer les confédérés. Est-il bien permis de faire fonds sur cette nouvelle manœuvre de la part d'un général dont les hésitations ont été si fatales à la cause du Nord.

On se trouve en quelque sorte à la veille de la destruction de Baltimore, qui est promise au bombardement si les confédérés s'en emparent et de Washington même. Un grand nombre d'habitants s'enfuient vers des régions moins menacées. En-

## PUBLIÉ PAR

EDMÉE

(Suite.)

Le lecteur a deviné le nom de l'expéditeur de la boîte adressée à Valentin; cet expéditeur ne pouvait être que son tailleur. C'était lui, en effet, qui lui renvoyait les habits que notre ami s'était fait scrupule de garder, dans la position précaire où le plaçait la perte de la modeste place occupée par lui chez M. Noireau.

Cet envoi était accompagné de la lettre suivante insérée dans l'une des manches de la redingote, contrairement aux règles postales. C'était là une infraction qui pouvait avoir des suites fâcheuses; mais n'y avait-il pas une circonstance atténuante, dans le fait d'un homme qui cherche à s'épargner vingt centimes et aventure bravement une créance de cent vingt francs? Et puis, cette lettre, dans sa simplicité, était véritablement touchante.

On en jugera. — Nous avons supprimé les fautes d'orthographe :

« Monsieur Valentin, vos habits et votre billet ne nous sont pas sortis de la tête, et ma femme et moi n'avons pu en dormir de la nuit. Quand j'ai vu ça, je suis allé à votre étude, et j'ai prié ces messieurs, vos anciens

collègues, de me redonner votre adresse, que j'avais égarée : ce qu'ils ont fait avec beaucoup de bonne grâce. Pour lors, muni de ce précieux renseignement, mon premier soin, en revenant à la maison, a été de chercher une boîte de grandeur, et d'y placer vos pauvres chers habits, avec votre billet, et de vous adresser le tout par le chemin de fer. Vous ne paierez quand vous pourrez; je ne suis pas pressé, et même, si vous avez besoin d'autre chose, écrivez-moi et nous ajouterons cela à notre petit compte.

» Je ne veux pas qu'il soit dit qu'un brave jeune homme comme vous... Enfin, vous me comprenez.

» J'ai eu vingt ans, moi, si je ne les ai plus, et les larmes me viennent aux yeux, en pensant à ce que vous avez dû souffrir en me rapportant vos habits, qui vous vont si bien! Mais aussi, vous me rendrez la justice de reconnaître que c'est votre faute, et que j'ai fait tout ce que j'ai pu pour vous faire reprendre vos vêtements. Mais vous me ressemblez, vous avez une volonté de fer; ça sert, mais ça nuit parfois aussi, si j'en juge par moi.

» Adieu, mon cher monsieur Valentin; portez-vous bien et ne vous laissez pas abattre par un revers de fortune.

» Vous êtes jeune, l'avenir est à vous.

» Votre bien affectueux, »

EUROSOIR, tailleur. »

— Brave et digne homme, cœur d'or ! s'écria Valentin, en portant à ses lèvres la lettre de l'honnête tailleur. Vous ne perdrez rien, ajouta-t-il, et je saurai, de plus, reconnaître votre délicatesse, autrement qu'avec de l'argent, car il est de ces choses que tout l'or du monde ne saurait payer.

Et il relut, tout haut, la suscription : « A monsieur monsieur Valentin Planterole, clerc de notaire, chez M. son père, sabotier, à Pacy-sur-Eure. » On ne peut pas dire qu'il ait été informé de ma nouvelle position qui me met à même de le payer, dans quelques mois, car cette caisse m'est adressée chez mon père, — à Pacy et non au Mesnil; et, d'ailleurs, ce colis a été mis à la gare du chemin de fer, le lendemain de mon départ, et ce n'est pas la faute de ce digne homme, si je ne la reçois qu'aujourd'hui. Et puis donner le titre de clerc de notaire à un pauvre faiseur d'expéditions sans ouvrage... (Il est vrai que ce titre m'a appartenu, s'il ne m'appartient plus...) Taisez-vous, ma vanité, et admirez la politesse de ce brave homme où elle mérite réellement d'être admise : dans ses mots : « chez monsieur son père. » Monsieur ! un pauvre sabotier, le père d'un fils arrivé à 22 ans, sans avoir eu l'esprit, — avec toute sa science, — de trouver une place assurée, qui le fasse vivre et lui permette de venir en aide à sa famille !... — N'importe, monsieur Durosier, je vous salue gré de cette attention, en l'honneur de mon vieux père.

fin on va former des régiments de nègres ; mais quels services en peut-on attendre, et quel cas en fera-t-on jamais parmi les armées du Nord ?  
(La France.)

Nous publions sous toutes les réserves de sérieuses nouvelles de Cracovie. On annonce qu'une collision armée a eu lieu entre la population et la garnison de cette ville, sans s'expliquer encore sur les causes de ce conflit.

Un certain nombre d'officiers et de soldats auraient été blessés par des projectiles.

La lutte a duré trois heures. Beaucoup d'arrestations ont été opérées.  
(Idem.)

Le *Journal de Saint-Petersbourg* publie un décret impérial qui prescrit la reprise des opérations du recrutement militaire, suspendues depuis six années. La levée sera de cinq hommes par mille habitants : elle commencera le 15 janvier. (Id.)

La crise ministérielle devient de plus en plus imminente à Berlin. La Chambre a terminé la discussion du rapport de la commission dont l'avis a prévalu sur tous les points. C'est hier lundi qu'a dû avoir lieu le vote définitif ; il n'y aurait rien d'étonnant à ce que le ministère donnât, dès le jour même, sa démission.

La *Gazette de l'Etoile* comprend le danger de la situation, et fait tous ces efforts pour le conjurer ; cependant, à en croire le langage de la feuille gouvernementale, le cabinet serait peu disposé aux concessions. Voici comment s'exprime la *Gazette* :

« Le gouvernement maintiendra inébranlablement et fermement en principe et en fait le point de vue auquel il s'est arrêté. Il espère que les gens les plus sensés du pays seront convaincus par l'examen de ce qui vient de se passer que ce n'est pas la faute du gouvernement si le budget militaire pour 1862 sort de telle façon des délibérations de la Chambre des députés que personne, même ceux qui l'ont voté, ne croie qu'il puisse être mis en pratique. »

Si, de son côté, la Chambre, comme tout le fait présumer, persiste dans ses résolutions, le conflit, qu'on a en vain essayé d'éloigner, va se présenter de nouveau au milieu de la plus vive irritation. Il est facile de prévoir quelles peuvent en être les conséquences.  
(La France.)

La *Gazette nationale* de Berlin du 19 septembre publie ce qui suit :

« On disait aujourd'hui, à la Chambre des députés, que le ministre des finances avait donné sa démission. Il a été également question de la démission du ministre de la guerre, mais celle-ci n'aurait pas encore été acceptée par le roi. On s'accorde à regarder une crise ministérielle comme imminente. »

Le 12 septembre, Mazzini a présidé à Londres le comité central italien qu'il avait convoqué. Il a été décidé, dans cette réunion, qu'on profiterait de la captivité de Garibaldi pour provoquer dans l'Angleterre des meetings demandant l'évacuation de Rome.

Mazzini, par une circulaire écrite le lendemain,

a annoncé cette résolution à tous ses partisans qui sont nombreux en Angleterre, et déjà nous avons le compte-rendu de plusieurs meetings dans lesquels des discours anti-français ont été prononcés et vivement applaudis.  
(La France.)

Un télégramme de Gênes, annonce que les médecins ont sondé la plaie de Garibaldi. Des fragments d'os ont été extraits ; le malade a subi cette opération avec le plus grand sang-froid, l'état de Garibaldi est tout-à-fait satisfaisant ; les médecins espèrent beaucoup de l'état général du malade.

On mande de Turin, le 20 septembre :

Une bande de soixante brigands environ s'étant approchée de Sansossino, la garde nationale et d'autres citoyens sont allés à sa rencontre. L'ont mise en fuite et l'ont poursuivie assez longtemps. Le combat a duré trois heures. Plusieurs prêtres y ont pris part dans les rangs de la garde nationale.

La *Gazette officielle* publie le règlement de vente des biens domaniaux.

La société Bastoggi, qui a obtenu l'entreprise des chemins de fer napolitains, a signifié l'acte de sa constitution.

La *Discussione* dit que l'état de siège durera encore quelque temps à Naples, et qu'il ne sera levé, en Sicile, qu'après l'épuration du personnel des administrations publiques.

La Chambre sera prochainement close, mais non pas dissoute.

L'arrivée à Turin du prince Napoléon et de la princesse Clotilde est annoncée pour le 24.

Le jour du mariage de la princesse Pie n'est pas encore fixé ; on croit que ce sera le 25 ou le 27.

L'escadre portugaise qui doit conduire à Lisbonne la princesse Pie, fiancée du roi de Portugal, est arrivée dans le port de Gênes le 20 septembre. Elle se compose de trois vaisseaux. — Havas.

Nous apprenons qu'on va créer à Naples un journal quotidien qui soutiendra une politique semblable à celle de la France. Ce journal sera patroné par plusieurs hommes les plus éminents de l'Italie et profondément dévoués à l'indépendance de leur pays.  
(La France.)

On annonce, dit un télégramme de Canton, qu'une insurrection a éclaté dans le Tonquin, et que Phoong, le fauteur de ce mouvement, a avec lui 100,000 adhérents.

Les nouvelles du Japon nous apprennent que tous les ministres étrangers ont quitté Jeddo. — Havas.

Les dernières nouvelles de Mexico annoncent que les membres du gouvernement de Juarez viennent de décider, à une grande majorité, qu'il y aurait lieu de s'entendre avec les Français.

D'après ce système, une capitulation serait proposée au général Forey. Elle aurait pour base la remise aux troupes françaises des villes de Puebla et de Mexico.  
(La France.)

On lit dans la partie non-officielle du *Moniteur*.

Les nouvelles d'Orizaba, venues par la voie de Saint-Nazaire, vont jusqu'à la date du 9 août. A cette époque, l'état sanitaire des troupes était excellent, sauf quelques cas d'anémie et de dysenterie. Au moment du départ du paquebot, les circonstances atmosphériques étaient modifiées à la Vera-Cruz, et tout fait présager que la fièvre jaune, qui a sévi cette année plus tôt et avec plus d'intensité que d'habitude, allait bientôt disparaître.

Orizaba se trouvait également, à la date du 9 août, fort bien approvisionnée en vivres, et les troupes y sont placées dans de très-bonnes conditions pour attendre les renforts qui ne tarderont pas à les rejoindre, puisque le paquebot a rencontré dans la baie de Campêche les vaisseaux l'*Impérial* et l'*Ey. au*, et la corvette le *Finistère*, avec des troupes dont l'état sanitaire ne laissait rien à désirer. L'ennemi n'a pas reparu, et d'après les dernières nouvelles, on savait qu'il était réparti par corps et sans intention de renouveler une attaque devenue plus difficile par suite de la construction d'un petit fort sur le Borrego.

Le capitaine d'état-major Houbert Castex, aide-camp du général comte de Lorencez, est arrivé par ce courrier, porteur de drapeaux et de fanions pris par le 99<sup>e</sup> de ligne aux combats de la Barranca-Seca et du Borrego. Cet officier a été immédiatement dirigé sur Biarritz pour remettre ces trophées à l'Empereur.

A la date du 30 août, le général Forey était encore à la Martinique avec les navires l'*Yonne*, le *Turenne* et le *Chaptal*, dont il avait fait mettre à terre les détachements en hommes et chevaux. Les hommes ont été logés dans les parties les plus salubres de Fort-de-France. Ces navires et tous ceux qui suivront seront ensuite acheminés sur Vera-Cruz par petits convois, de manière à ce que les troupes débarquées ne fassent que traverser la ville, où des moyens de transport les attendront pour les conduire rapidement en dehors des terres chaudes.

#### FAITS DIVERS.

On assure que LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice reviendront le 4 octobre prochain de Biarritz au château de Saint-Cloud, qu'elles quitteront au mois de novembre pour se rendre à Compiegne.

— On écrit de Rome au *Monde* :

« Un phénomène physique extraordinaire s'est manifesté ces jours derniers sur le territoire romain : un cratère volcanique s'est formé en dehors de la porte Portese, près du chemin de fer de Civita-Vecchia, et tout près du Tibre. Le P. Secchi, jésuite, et le professeur Ponzi, ont visité ce cratère et ont constaté qu'une chaleur extraordinaire s'en échappait ; aussi craint-on une éruption de matières volcaniques. Cette découverte a été faite à la suite des dernières pluies, qui ont été d'une abondance extraordinaire et ont occasionné de grands dommages dans les campagnes, surtout dans les pays montagneux. Par exemple, à Antrodoco, pays situés sur les confins du royaume de Naples, près de Rieti, les eaux

Et il déplaça avec complaisance ses habits et en examina l'étoffe et la coupe, comme s'il les recevait pour la première fois.

Il avait d'abord caressé l'idée de se montrer sous ces nouveaux habits aux regards de la belle Edmée ; mais il venait de se rappeler qu'elle était mariée...

Au rêve d'or avait succédé la triste réalité.

#### XII. — UNE LETTRE DU PAYS.

En ce moment, le garçon d'écurie monta à Valentin une lettre, que le facteur venait d'apporter pour lui.

« Le porteur de lettres » s'était d'abord adressé à la fabrique, conformément à la suscription du message ; mais la mère Marie, à laquelle il s'était adressé, avait pensé que cette lettre pouvait venir des parents du « jeune monsieur » et elle avait prié le facteur de la lui remettre à l'auberge du *Soleil-d'Or*, où il se trouvait en ce moment.

Le facteur s'était rendu au conseil de la bonne vieille, un peu pour lui faire plaisir, beaucoup pour débiter, par un acte d'obligeance, avec un nouveau *destinataire*, qui sans doute s'en souviendrait, au premier de l'an.

Et puis un premier commis de moulin à papier est déjà *quelqu'un*, dans un village. C'est M. un tel, un personnage au petit pied, et Me Sorel le facteur avait pour

principe d'être en bons termes avec les puissants, afin que, s'ils ne lui faisaient pas de bien, — du moins, ils ne lui fissent pas de mal ; ce qui était assez sainement raisonner.

La mère Marie ne s'était pas trompée, cette lettre était, en effet, adressée à Valentin par sa famille.

C'était la jolie sœur qui avait tenu la plume, car elle seule savait écrire, à la maison, depuis que son frère en était parti.

Citons un passage de cette lettre :

« Mon bon frère,

« Papa, maman, Chérubin et moi, avons été bien surpris, en apprenant par une personne d'Évreux, que tu étais allé au Mesnil, — où tu as, dit-on, trouvé une place, — sans venir nous embrasser et prendre l'air du pays ! Tu serais allé après à ta place... Papa n'est pas content et maman en a pleuré et moi aussi, monsieur, et Chérubin aussi, mais pas autant que nous, parce qu'il est encore trop jeune pour comprendre... Tu as peut-être craint de laisser échapper la place et tu as cru prudent d'aller tout de suite voir la personne qui doit t'employer ? C'est ce que j'ai dit à papa et à maman, sans pouvoir les convaincre que tu as bien fait d'aller d'abord au Mesnil.

« Les places sont si rares et il fait si cher vivre, ai-je

ajouté... Mais, n'importe, tu aurais bien pu venir nous dire bonjour.

« Tu n'avais pas beaucoup de chemin à faire, en passant par la maison, — au contraire, je crois. Il est vrai que je ne me connais pas beaucoup sur la carte du pays.

« Nous avons reçu, pour toi, une petite malle et nous te l'envoyons par le messenger de Pacy.

« Adieu, mon frère ; des compliments de toute la famille.

« Fais-nous savoir bientôt si tu te portes bien et si tu penses que tu seras content dans ta nouvelle place.

« Ecris-moi une petite lettre, pour moi seule, si tu as le temps ; mais il t'en faut si peu, à toi, pour écrire une lettre ! Ce n'est pas comme moi...

« Surtout ne va pas te moquer de mon style, parce que je ne t'aimerais plus, et cela doit bien faire de la peine à un frère, de ne plus être aimé de sa sœur ? et peut-être aussi à une sœur, de ne plus aimer son frère...

« Adieu.

« Ta sœur, qui t'aime, en attendant qu'elle ne t'aime plus.

MARGUERITE.

(La suite au prochain numéro.)

sont arrivées en telle abondance des hauteurs voisines, qu'elles ont ravagé tout le pays et emporté entièrement le couvent des frères franciscains, sans qu'il en reste aucun vestige. Les vases sacrés contenant les hosties ont été retrouvés au milieu du fleuve, à 25 milles de distance. On a à déplorer la mort de deux moines et de près de 80 personnes qu'on n'a pas encore pu retrouver »

— On annonce de Canton, le 10 août, que Canton et Macao ont été visités par un typhon violent qui a causé des dommages considérables; un grand nombre de personnes ont péri. Le choléra règne à Chefao.

### CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Nous commençons aujourd'hui à publier les extraits des délibérations du Conseil général pendant sa dernière session, pour tout ce qui est relatif à notre pays.

Le conseil fixe, conformément à l'article 10 de la loi du 21 avril 1852, le prix de la journée de travail qui doit servir de base à la contribution personnelle due par chaque habitant français et par chaque étranger de tout sexe, jouissant de ses droits et non réputé indigent.

Les prix établis jusqu'à ce jour, n'ayant donné lieu à aucune réclamation, sont maintenus, ainsi qu'il suit, conformément à l'avis de la première commission.

Pour la commune de Saumur, à . . .	fr. 70 c.
Et la cote personnelle, à . . . . .	2 10
Pour les autres communes du département (Angers excepté), à . . . . .	50
Et la cote personnelle, à . . . . .	1 50
Pour se conformer à la loi du 21 mai 1836, le Conseil général fixe, pour l'année 1863, ainsi qu'il suit, le taux de la conversion en argent des prestations en nature, conformément à l'avis de sa troisième commission.	
1° Journée d'homme. . . . .	1 fr. 25 c.
2° id. de cheval. . . . .	1 25
3° id. de bœuf d'attelage. . . . .	60
4° id. de vache. . . . .	50
5° id. d'âne. . . . .	50
6° id. de voiture ou charrette. . . . .	1 25

Le rapporteur de la quatrième commission fait observer qu'il y a lieu de supprimer au projet de budget le crédit de 500 fr. porté pour subvention à la Société de viticulture de Saumur, cette société ayant atteint le but qu'elle se proposait par l'introduction dans le pays de plusieurs espèces précoces qui sont aujourd'hui cultivées avec succès.

Le Conseil vote la radiation de ce crédit. Le vœu exprimé par le conseil d'arrondissement que cette même somme de 500 fr. soit attribuée au Comice agricole de Saumur, pour être employé à l'achat d'un taureau Durham, n'est pas accueilli.

Une somme de 5,200 fr. pour encouragement aux courses d'Angers et de Saumur, et une autre somme de 4,000 fr. pour encouragement à l'élève des chevaux, sont ensuite votées par le Conseil, conformément aux propositions de M. le préfet et à l'avis de la quatrième commission, ces crédits n'étant que la reproduction de ceux portés aux précédents budgets.

Un membre signale à l'attention du Conseil le vœu exprimé par le Conseil d'arrondissement de Saumur, et également émis par la Chambre consultative d'agriculture, pour que :

- 1° L'École impériale de cavalerie soit autorisée à mettre à la disposition des éleveurs les étalons qui lui sont confiés par le gouvernement;
- 2° Que des étalons, au nombre de deux au moins, soient envoyés en station à Saumur, mais dans un local indépendant de l'École de cavalerie, et que l'un d'eux soit un étalon carrossier;
- 3° Qu'il soit créé une station d'étalons à Montreuil-Bellay, pour le service de ce canton, où les éleveurs sont nombreux.

Le Conseil appuie ces vœux.  
(La suite à un prochain numéro.)

### VILLE DE SAUMUR.

#### ARRÊTÉ relatif aux Bohémiens et mendiants nomades.

Nous, Maire de la ville de Saumur, Vu les plaintes auxquelles donnent lieu journellement les étrangers au pays, vulgairement connus sous le nom de Bohémiens, et autres individus nomades dont les industries apparentes ne servent souvent qu'à déguiser des habitudes de vagabondage et de mendicité, notamment ceux qui voyagent dans des voitures d'habitation et qui campent sur les routes et les chemins;

Vu les lois des 30 mai, 15 juin, 16-24 août 1790, 19-20 juillet 1791, 7 frimaire an V, art. II; 10 juillet 1837, plus les articles 274 et suivants du Code pénal;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 août 1852, interdisant la mendicité dans le département de Maine-et-Loire;

#### ARRÊTONS :

ART. 1<sup>er</sup>. Défense est faite aux saltimbanques, bateleurs et autres industriels nomades de l'espèce vulgairement connus sous le nom de Bohémiens, ainsi qu'aux marchands ambulants, de camper dorénavant et particulièrement de faire du feu sur les routes, sur les chemins ou aux abords des villages, dans toute l'étendue de la commune de Saumur.

Les individus ci-dessus désignés ne pourront laisser stationner leurs voitures ou charrettes sur la voie publique qu'en vertu d'une autorisation de l'autorité municipale et sur les points spécialement désignés par elle. Ils ne pourront y laisser stationner, pendant la nuit, les chevaux ou autres animaux servant à traîner ces voitures ou charrettes.

ART. 2. Défense est également faite aux individus sus-mentionnés de marauder, de mendier ou de laisser mendier leurs enfants dans la commune.

Ceux qui seraient rencontrés contrevenant à cette défense, devront immédiatement être arrêtés et conduits devant M. le Procureur impérial.

ART. 5. Les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 21 août 1862,  
Le Maire, Signé : CHEDEAU, adj.

#### Vu :

Le Sous-Préfet, Signé : V<sup>o</sup> O'NEILL DE TYRONE.

Vu par nous, Préfet de Maine-et-Loire, à Angers, le 16 septembre 1862.

Pour le Préfet, le Secrétaire général,  
Signé : BERGER.

Pour copie conforme,  
Le Maire, CHEDEAU, adj.

#### AVIS ADMINISTRATIF.

Le préfet de Maine-et-Loire, officier de la Légion-d'Honneur,

Donne avis qu'un concours sera ouvert au mois d'avril 1863 pour l'admission, au grade de sur-numéraire, dans l'administration des Contributions directes.

Les conditions à remplir pour être autorisé à prendre part à ce concours, sont :

D'être Français; d'être âgé, au 1<sup>er</sup> avril prochain, de dix-huit ans au moins et de vingt-quatre ans au plus; d'avoir obtenu le diplôme de bachelier ès-lettres ou celui de bachelier ès-sciences; de posséder les connaissances nécessaires au levé et au dessin de plans; de jouir d'un revenu personnel ou d'une pension de 1,200 fr. au moins; d'être doué d'une bonne constitution et exempt d'infirmités.

Les jeunes gens qui désirent être admis au concours devront se présenter devant le directeur des Contributions directes de ce département, chargé de leur indiquer les formalités à remplir, de leur faire connaître les matières de l'examen, de recevoir leurs demandes, et de transmettre ces demandes à la direction générale.

Le registre d'inscription devant être clos à Paris, le 31 janvier, les demandes qui ne seraient pas parvenues à l'administration centrale avant cette date ne pourraient pas être accueillies. Il en serait de même de celles pour lesquelles les justifications reconnues incomplètes n'auraient pas été régularisées avant le terme fixé.

Angers, le 17 septembre 1862.

Pour le préfet en congé :

Le secrétaire général délégué,  
Signé : BERGER.

#### AVIS AUX CONTRIBUABLES.

Les contributions directes doivent être acquittées par 12<sup>es</sup>, payables chaque mois, ou par deux paiements égaux, en mars et septembre.

Le percepteur prie les personnes qui ne paient point par douzièmes de verser sans retard le solde de leurs contributions.

Le bureau est ouvert de neuf heures à trois heures, les dimanches et jeudis exceptés.

VÉTAULT,  
rue de Bordeaux, 48.

### VILLE DE SAUMUR.

### ABATTOIR.

ÉTAT des viandes abattues et livrées à la consommation du 16 août au 12 septembre 1862.

N <sup>o</sup> D'ORDRE.	NOMS des BOUCHERS et CHARCUTIERS.	BŒUFS.			VACHES.			VRAUX.			MOUTONS.			PORCS.
		1 <sup>re</sup> qual.	2 <sup>e</sup> qual.	maigres et médiocres.	1 <sup>re</sup> qual.	2 <sup>e</sup> qual.	maigres et médiocres.	1 <sup>re</sup> qual.	2 <sup>e</sup> qual.	maigres et médiocres.	1 <sup>re</sup> qual.	2 <sup>e</sup> qual.	maigres et médiocres.	
BOUCHERS.														
1	V <sup>o</sup> Godard.	»	»	»	1	3	»	16	15	»	14	30	»	»
2	Morisseau.	»	1	»	3	6	»	19	29	»	23	39	»	»
3	Touche.	»	3	»	4	»	»	12	12	»	12	38	»	»
4	Poisson.	»	2	»	3	12	»	22	33	»	23	55	»	»
5	Groleau.	»	»	»	3	»	»	3	13	»	3	17	»	»
6	Lanier.	»	»	»	4	»	»	10	10	»	2	15	»	»
7	Corbineau(1)	»	»	»	12	»	»	19	34	»	16	65	»	»
8	Sechet.	»	3	»	1	5	»	11	16	»	14	50	»	»
9	Prouteau.	»	»	»	3	»	»	4	10	»	3	11	»	»
10	Chalot.	»	»	»	5	»	»	8	12	»	6	17	»	»
11	Pallu.	»	»	»	5	»	»	6	15	»	4	28	»	»
CHARCUTIERS.														
MM.														
1	Millerand.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	9	10	»	»
2	Baugé.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4	»	»	»
3	Lecomte.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	6	»	»	»
4	Milsonneau.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	11	»	»
5	Touche.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	5	»	»
6	Quantin.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4	6	»	»
7	Sève.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	5	4	»	»
8	Moreau.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	11	9	»	»
9	Cornilleau.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	7	5	»	»
10	Marais.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	6	4	»	»

(1) Un bœuf et un mouton refusés pour défaut de qualité.  
Pour chronique locale et faits divers : P. GODET.

#### DERNIÈRES NOUVELLES.

Turin, 22 septembre. — Les jeunes princes Humbert et Amédée iront recevoir à Gènes le prince Napoléon et la princesse Clotilde.

Les savants italiens réunis à Sienne ont choisi Rome pour siège du prochain congrès scientifique. Presque tous les bulletins portaient les mots : Rome capitale. Le résultat du vote a été accueilli par de vifs applaudissements et des cris de Vive Victor-Emmanuel!

L'envoyé portugais, marquis de Loulé, et la duchesse de Terciera sont arrivés à Turin.

L'amélioration signalée dans l'état de Garibaldi continue. D'autres esquilles sont sorties de la plaie.

L'abbé Stellardi est de retour de Rome, porteur de la réponse du Pape à la lettre de la princesse Pie et d'un magnifique cadeau de noces pour Son Altesse. Ce cadeau est un magnifique diadème.

Belgrade, 21. — La forteresse d'Uschitza est l'objet d'un siège régulier entrepris par les Serbes.

Deux autres forteresses turques; celle de Semendria et de Schabats sont bloquées par les Serbes. Leurs garnisons sont inquiétées par de fréquentes attaques. Beaucoup de familles quittent Belgrade et se réfugient sur le territoire autrichien. — Havas.

#### Sommaire de L'ILLUSTRATION du 20 septembre.

Revue politique de la semaine. — Evénements du Mexique. — Lettre de Bruxelles. — Inauguration de la Société historique et archéologique de la Diana. — Fêtes de charité à Rochefort-sur-Mer, les 16, 17 et 18 août 1862. — Doubrovski, nouvelle (suite). — Les monuments du camp de Châlons. — Voyage au Japon, à l'Amoor et au Kamtschatka (suite). — Chronique musicale. — A travers l'Exposition de Londres. — Enquête sur les projets de chemins de fer, proposés par la compagnie de la Méditerranée et par la compagnie du Midi. — Le Mexique (suite). — Albert-Edward, vapeur du South-Eastern-Railway.

Gravures : Vue du Borrego. — Entrée de M. le comte de Persigny à Montbrison. — Fêtes de charité à Rochefort-sur-Mer. — Mise au piquet des chevaux arabes destinés à la remonte. — Relâche des zouaves embarqués à bord du Prince-Jérôme, sur les côtes de Gibraltar. — Monuments du camp de Châlons (4 gravures). — Voyage au Japon, à l'Amoor et au Kamtschatka (4 gravures). — Exposition de Londres : Exposition Elkington et Comp. (12 gravures). — Berlin d'Orsay de MM. Moingard frères. — Albert-Edward, vapeur du South-

Eastern-Railway, ligne de Boulogne à Folkestone.  
— Echecs. — Rébus.

**Marché de Saumur du 20 Septembre.**

Froment (hec. de 77 k.) 20 71	Huile de lin . . . . . 50 —
2 <sup>e</sup> qualité, de 74 k. 19 90	Paille hors barrière 32 56
Seigle . . . . . 12 —	Poin . . . . . id. . . . . 60 76
Orge . . . . . 11 —	Luzeine (les 750 k.) 58 50
Avoine (entrée) . . . . . 9 23	Graine de trèfle . . . . . —
Fèves . . . . . 15 —	— de luzeine . . . . . —
Pois blancs . . . . . 24 —	— de colza . . . . . 29 —
— rouges . . . . . 20 —	— de lin . . . . . 27 —
Cire jaune (50 kil) 150 —	Amandes en coques (l'hectolitre) . . . . . —
Huile de noix ordin. 60 —	— cassées (30 k.) . . . . . —
— de chenevis . . . . . 50 —	

**COURS DES VINS (1)**

<b>BLANCS (2)</b>	
Coteaux de Saumur 1861 . . . . .	1 <sup>re</sup> qualité 240 à 230
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id. 123 à 150
Ordin., environs de Saumur, 1861 . . . . .	1 <sup>re</sup> id. 113 à »
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id. 103 à »
Saint-Léger et environs 1861 . . . . .	1 <sup>re</sup> id. 110 à »
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id. 103 à »
Le Puy-N.-Dame et environs, 1861 . . . . .	1 <sup>re</sup> id. 105 à »
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id. 100 à »
La Vienne, 1861 . . . . .	80 à 90
<b>ROUGES (5)</b>	
Souzay et environs 1861 . . . . .	120 à 120
Champigny, 1861 . . . . .	1 <sup>re</sup> qualité 250 à »
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id. 123 à 140

(1) Prix du commerce. — (2) 2 hect. 30 lit. — (3) 2 hect. 20 lit.

Varrains, 1861 . . . . .	115 à 125
Bourgueil, 1861 . . . . .	1 <sup>re</sup> qualité 130 à »
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id. 140 à »
Restigny 1861 . . . . .	155 à »
Chinon, 1861 . . . . .	1 <sup>re</sup> id. 140 à »
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id. 108 à »

**BOURSE DU 20 SEPTEMBRE.**

3 p. 0/0 hausse 15 cent. — Fermé à 69 15  
4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 96 25.

**BOURSE DU 22 SEPTEMBRE.**

3 p. 0/0 hausse 10 cent. — Fermé à 69 25  
4 1/2 p. 0/0 hausse 45 cent. — Fermé à 96 70.

P. GODET, propriétaire-gérant

**ANNONCES LEGALES.**

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1862, savoir :

Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'*Echo Saumurois* ou le *Courrier de Saumur*.

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

Par lots, au gré des acquéreurs, LE CLOS DE LA CROIX et le CLOS DE MONCARTIER, près le Petit-Puy.  
UNE MAISON, au Petit-Puy.

Etude de M<sup>e</sup> DEHAU, notaire à Baugé.

**A VENDRE**

DE GRÉ A GRÉ,  
1<sup>o</sup> La métairie du GRAND-BRÉ-GIRARD, située communes de Noyant et de Denezé, arrondissement de Baugé, contenant. . . 32h.22a.90c.  
2<sup>o</sup> La ferme du PETIT-BRÉ-GIRARD, située communes de Denezé et de Noyant, contenant. . . . . 19 05 25  
Ensemble. . . . . 51 28 15

3<sup>o</sup> Et la closerie de ROCHEMAILLET, située commune de Blou, canton de Longué, contenant 3 hec tares.

S'adresser, pour visiter les biens, aux fermiers, et, pour tous autres renseignements et pour traiter, à M<sup>e</sup> DEHAU, notaire. (453)

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

ou à louer,  
UNE MAISON, à Saumur, à l'angle de la rue Beaurepaire et de la rue des Potiers;  
UNE MAISON, à Saumur, rue Saint-Nicolas, n<sup>o</sup> 3.  
S'adresser audit notaire. (581)

**A CÉDER IMMÉDIATEMENT**

UN TRÈS-BON OFFICE  
**D'HUISSIER**

A Angles-sur-l'Anglin (canton de Saint-Savin), arrondissement de Montmorillon, vacant par suite de la démission du titulaire.

Le prix de cet office a été fixé par délibération du Tribunal à la somme de 6,000 francs.

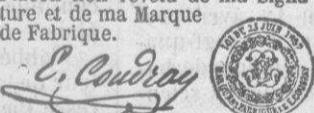
S'adresser, pour les renseignements, à M. le Procureur impérial, à Montmorillon. (454)

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean 1863,  
UNE MAISON, au Pont-Foucharde, occupée par M<sup>me</sup> Aubelle.  
S'adresser à M<sup>me</sup> AUBELLE. (528)

M. BAUGÉ, de Bourgueil, demande UN JEUNE HOMME pour lui apprendre le commerce de la nouveauté. Conditions avantageuses.

ON DEMANDE UN APPRENTI.  
S'adresser au bureau du journal.

**AVIS IMPORTANT**  
**VINAIGRE E. COUDRAY A LA VIOLETTE**  
Se méfier des nombreuses imitations vendues sous le titre de Vinaigre à la Violette et refuser comme entaché de faux tout Flacon non revêtu de ma Signature et de ma Marque de Fabrique.  


**ÉLIXIR ANTI-RHUMATISMAL**  
de SARRAZIN-MICHEL, d'Aix.  
Guérison sûre et prompte des rhumatismes aigus et chroniques, goutte, lumbago, sciaticque, migraines, etc., etc.  
10 fr. le flacon, p<sup>r</sup> 10 jours de traitement.  
Un ou deux suffisent ordinairement.  
Dépôt chez les principaux Pharm. de chaque ville.

**HOTEL D'ANJOU**

**ANCIEN HOTEL DE FRANCE SAUMUR.**

M. et J. BOLOGNESI Frères et Sœur.

Cet hôtel, situé rue d'Orléans, près de la Direction des Postes aux lettres, est le plus vaste et le plus central de la ville. Restauré tout à neuf et en harmonie avec les goûts modernes, il offre à MM. les voyageurs tout le confort désirable. — Vaste cour, plusieurs grandes écuries et remises. — Magasin pour la vente de comestibles, vins et liqueurs de toutes provenances. — Services en ville. — Prix modérés. (288)

**M. GARREAU-MURAY,**

Epicier, rue du Puits-Neuf, à Saumur.

Maison particulièrement recommandée pour l'approvisionnement des spécialités suivantes.

**CAFÉ DES GOURMETS**

Nous prions instamment les consommateurs de ce délicieux café, d'exiger des boîtes portant le titre de Café des Gourmets et la signature « Trebucien frères. » — Nous désavouons toutes les boîtes de fer-blanc et tous les cafés qui n'auraient pas cette signature et ce titre.

**AVIS IMPORTANT.**

Un demi kilog. CAFÉ DES GOURMETS fait 80 fortes tasses. — C'est donc cinq tasses pour 32 grammes. — Une tasse de notre excellent café ne coûte par conséquent que 5 centimes. Résultats : 1<sup>o</sup> vive et transparente coloration; 2<sup>o</sup> économie de moitié; 3<sup>o</sup> qualité hautement supérieure à celle de tous les cafés du commerce; goût exquis; arôme superfin.

**CHOCOLAT DES GOURMETS**

Nous avons fait nos CHOCOLATS pour les TROIS MILLIONS de Gourmets qui, depuis douze ans, sont fidèlement attachés à notre café. — Nos chocolats sont les plus fins, les plus hygiéniques, les plus savoureux. — Nous ne vivons pas à faire leur réputation par les moyens factices de la publicité; une seule ambition nous guide: c'est de séduire nos trois millions de clients par la perfection et l'excellence de leurs qualités. Les plus hauts et les plus flatteurs témoignages consolident chaque jour notre succès.

**TAPIOCA DES GOURMETS**

Notre TAPIOCA est garanti pur du Brésil; aucun ne peut rivaliser avec lui par la blancheur, la saveur, la pureté et ses propriétés éminemment nutritives. Les vrais gourmets ne confondent pas notre Tapioca avec une foule de Tapiocas indigènes, de féculé, etc. — Nous déclarons le nôtre pur du Brésil et exempt de toutes pâtes étrangères. — Il est renfermé dans d'élégants cartonnages, très-commodes pour les ménagères. Son prix n'en est pas plus élevé, et sa qualité est à la hauteur de son titre.

**POUDRE DIVINE. — SES PROPRIÉTÉS RÉELLES.**

Guérison assurée, par son emploi, de toutes blessures graves, de plaies fétides, gangréneuses, dartres, ulcères, tumeurs blanches, abcès, chancres, teignes, lèpre, cancers et toutes plaies, blessures suppuratives; elle arrête instantanément l'infection que répandent certaines plaies, les nettoie de suite et les dégage de toutes sérosités pour ensuite les cicatriser promptement. Elle calme dès la première application les douleurs les plus intenses, et guérit TOUJOURS dans les cas mêmes les plus désespérés.

Plus de deux mille attestations, lettres originales, d'autant moins suspectes qu'elles émanent d'ecclésiastiques qui ont obtenu de cette Poudre des cures surprenantes, sont mises sous les yeux de tous ceux qui douteraient de la vérité de ce qui est dit ici.

Prix de la boîte de poudre de 275 à 300 grammes rendue FRANCO par toute la France:

- 1<sup>o</sup> Pour MM. les Ecclésiastiques. . . . . 1 fr.
- 2<sup>o</sup> Pour le public. . . . . 2
- 3<sup>o</sup> Pour les affligés pauvres. . . . . 1
- 4<sup>o</sup> Pour les malheureux, sur présentation d'un certificat d'indigence, GRATIS.

Adresser les demandes franco à M. MAGNANT Père, 22, rue de l'Eglise, Batignolles-Paris.

Saumur, P. GODET, imprimeur.

**COMPTOIR D'HORLOGERIE DE GENÈVE.**

ORIGINE ET QUALITÉ GARANTIES.

**Horlogerie en tous genres.**

Chronomètres à répétition, montres d'observations à quantième perpétuel, de précision, etc., livrés avec un certifié de l'Observatoire; montres à secondes fixes ou indépendantes, à riches décorations avec ou sans peintures fines, portraits ou pierreries; montres pour mariage, souvenirs, éternelles, etc.

**Horlogerie courante et soignée.**

Toutes ces montres sont établies ou finies à Genève, repassées en second, réglées, prêtes pour la poche.

Spécialité de boîtes, tabatières et nécessaires-musique de toutes dimensions.

Le Comptoir reprend toutes pièces ne satisfaisant pas l'acheteur.

Les demandes de renseignements doivent être adressées à M. A. PICHAT, représentant du Comptoir, 15, rue des Potiers, à Saumur, dépositaire d'un nombreux assortiment de montres et boîtes à musique. (260)

**TACHES ET BOUTONS AU VISAGE**

Le LAIT ANTÉPHELIQUE détruit ou prévient éphélides (taches de rousseur, son, lentilles, masques de grossesse), hâle, feux, efflorescences, boutons, rugosités, — donne et conserve au visage un teint pur, clair et uni. — Flacon, 5 fr. — Paris, CANDÈS et C<sup>ie</sup>, boulevard Saint-Denis, 26. — Saumur, M. BALZEAU-PLISSON, parfumeur. (177)